

Rapport Fourgous : Le communiqué de l'April et les propositions de l'AFUL

Nous avons déjà par deux fois évoqué le rapport de la mission parlementaire du député Jean-Michel Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique. D'abord en extrayant les [passages](#) qui touchent de près ou de loin le logiciel libre et sa culture, et ensuite en demandant à François Elie de nous en faire une [lecture critique](#).



Nous vous proposons ci-dessous, et l'une après l'autre, les réactions de l'April et de l'AFUL que nous avons *malicieusement* choisi de réunir ici dans un même billet.

Dans son communiqué, l'April prend acte de certaines avancées tout en regrettant la timidité des mesures préconisées. L'Aful quant à elle se veut constructive en faisant état de douze propositions, non pas pour « réussir l'école numérique » mais, nuance, pour « réussir le numérique à l'école »^[1].

April / Rapport Fourgous : une reconnaissance partielle des apports fondamentaux du libre à l'éducation

[URL d'origine du document](#)

Paris, le 4 mars 2010. Communiqué de presse.

L'April se félicite que certaines de ses positions soient reprises dans le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous^[2] sur la modernisation de l'école par le

numérique mais regrette qu'après avoir montré que le [logiciel libre](#) est une approche privilégiée pour réussir l'école numérique, il ne propose aucune mesure concrète pour tirer parti de cette opportunité.

Le rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique a été remis le 15 février 2010 au Ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel.

L'April en tant qu'observateur attentif de l'évolution de l'usage et de l'enseignement de l'informatique dans le système éducatif^[3] a contribué à cette mission^[4] dans le cadre de la consultation préalable. Elle se félicite de la prise en compte, même partielle, de sa contribution mais regrette que le logiciel libre ne soit cité que marginalement et ne fasse l'objet d'aucune mesure concrète alors qu'il est un élément central des solutions possibles.

Le rapport précise que le libre permet, entre autres de lutter contre la fracture numérique mais aussi qu'il favorise l'apprentissage des fonctionnalités plus que des outils. Il est également précisé que « en apprenant à utiliser des fonctionnalités plus que des outils, le libre habitue les élèves à la pluralité, à la diversité »^[5].

Nous retrouvons là les positions défendues par l'April. Selon Benoît Sibaud, vice-président : « Notre association est, en matière éducative, attachée à la formation d'utilisateurs autonomes, éclairés et responsables. Nous considérons que les logiciels libres constituent, de par la transparence technologique qui les définit et les valeurs de partage qui les fondent, l'un des leviers les plus précieux à la disposition de la communauté enseignante pour l'enseignement à et par l'informatique ».

Plus loin l'accent sur les « pratiques coopératives et collaboratives » des enseignants est mis. À nouveau le rapport

préconise de « favoriser le développement de ressources libres »^[6]. De nombreuses structures encadrant la mutualisation de ressources pédagogiques libres entre enseignants existent déjà. Citons Sésamath, Educ00o^[7], Scideralle^[8] ou encore Ofset^[9]. Le rapport fait explicitement référence à l'April par la voix de Benoît Sibaud : « Les enseignants devraient ainsi être incités à partager leurs travaux en protégeant ceux-ci par l'emploi de licences de libre diffusion du type Creative CommonsBySA, [GNU](#) Free Documentation License ou Licence Art Libre ».

L'April regrette cependant que ces points n'aient pas été davantage pris en compte dans la liste des priorités définies par la mission et que le libre ne soit cité que marginalement. Il est préconisé de généraliser les manuels numériques sans se préoccuper de la façon dont les enseignants pourraient se les approprier. Pour faire sienne une ressource pédagogique, un enseignant doit pouvoir justement l'adapter à son public, à sa situation pédagogique et à ses pratiques. Les manuels numériques actuels ne le permettent pas, ils sont vendus dans des formats rarement modifiables voire l'interdisent sur le plan légal. Il est regrettable que le rapport n'incite pas à encourager de façon institutionnelle des regroupements d'enseignants tels Sésamath^[10] qui ont justement déjà produit des manuels numériques libres de mathématiques reconnus pour leur qualité pédagogique^[11]. À la place un fonds de développement à seule destination d'éditeurs privés semble préconisé.

Sur le plan de l'exception pédagogique, l'April regrette de ne voir aucune mesure claire destinée à mettre un terme à l'insécurité juridique qui fait partie du métier d'enseignant. Il est certes préconisé de créer (en urgence) cette exception dans le système juridique du droit d'auteur alors qu'il suffirait dans un premier temps de favoriser la mutualisation entre professionnels de l'éducation et le développement de

ressources libres. Concernant le B2i, le rapport va dans le sens des conclusions de l'April^[12] et de nombreux autres acteurs comme l'EPI et le groupe ITIC-ASTI^[13] car : « le B2i ne prend pas en compte ni la capacité à pouvoir se former tout au long de la vie, ni les connaissances techniques de base nécessaires pour comprendre les outils numériques ». L'April ne peut que se réjouir de voir mentionné que « La mise en place d'une matière informatique est une nécessité dans une société où tout fonctionne via le numérique »^[14].

Enfin concernant les tableaux numériques interactifs (TNI), « la France comptera 50 000 TNI en 2010 »^[15] le rapport n'évoque pas les problèmes d'interopérabilité. Chaque fabricant de tableau développe son propre format qui ne peut être utilisé qu'avec leurs propres logiciels. Ces formats sont propriétaires et fermés et empêchent donc toute mutualisation avec des professeurs utilisant d'autres marques. En cas de mutation dans un autre établissement, tout le travail réalisé par le professeur peut être tout simplement inutilisable si le fabricant n'est plus le même. Il conviendrait donc de définir un cahier des charges national afin d'élaborer un format commun et interopérable pour les ressources utilisant les TNI. Rappelons que sous l'impulsion du BECTA^[16] britannique un format de fichier ouvert destiné aux applications de type TNI a été publié^[17]. Ce format est endossé par le projet European Schoolnet dont est d'ailleurs membre le Ministère de l'Éducation Nationale. Plusieurs fabricants de TNI ayant accepté de prendre en charge ce format, il nous semble ainsi naturel que son intégration soit requise dans les appels d'offre à venir.

En vertu des points mentionnés ci-dessus, l'April appelle le gouvernement à enfin mettre en place une véritable politique publique d'utilisation des logiciels, ressources libres et formats ouverts dans l'éducation. C'est là une opportunité à

saisir dans l'intérêt des élèves et de l'école numérique. Enfin, l'April rappelle la nécessité forte de mettre en place un enseignement de l'informatique en tant que tel dès le Collège.

AFUL / Douze propositions pour l'école à l'ère numérique

[URL d'origine du document](#)

Suite à la publication du rapport FOURGOUS « Réussir l'école numérique », l'[AFUL](#), l'[ADULLACT](#) et [SCIDERALLE](#) font douze propositions pour « Réussir le numérique à l'école ».

Le [rapport Fourgous](#), dense, riche et touffu, semble hésiter entre une école numérique fondée sur le collaboratif et la richesse de ressources partagées d'une part, et d'autre part une école numérique qui serait le marché tout trouvé d'une industrie du numérique en mal de clients.

« Il y aura deux manières de rater l'école numérique : ne pas réussir à intégrer le numérique dans les situations d'enseignement, réduire le système éducatif à n'être qu'un client pour des industries numériques. Nous devons craindre davantage ce second danger » François Élie.

Nous vous invitons donc à découvrir nos propositions et à en discuter sur la [liste dédiée à l'usage des logiciels libres dans l'éducation](#) du [groupe de travail Éducation de l'AFUL](#).

Douze propositions pour « réussir le numérique à l'école » :

1. **Liberté** – Les logiciels et les ressources numériques acquises, développées ou produites avec participation de fonds publics doivent être placées sous licence libre et disponibles dans un format ouvert afin de permettre leur libre partage : les utiliser, étudier, modifier,

redistribuer librement.

2. **Égalité** – Avant de viser des solutions dites innovantes, il faut privilégier l'équipement et la disponibilité des ressources pour le plus grand nombre, par la mutualisation et des mécanismes de péréquation.
3. **Fraternité** – Le travail collaboratif entre les élèves, les professeurs, les associations partenaires de l'école et tous les acteurs de l'éducation, en particulier les collectivités, doit être encouragé et soutenu.
4. Un observatoire permanent composé de spécialistes de la mesure est chargé d'évaluer en continu et avec précision les impacts de tel ou tel usage lié au numérique dans les domaines scolaire et para-scolaire.
5. La mise en œuvre de dispositifs TICE efficaces ou innovants est prise en compte dans l'évolution de la carrière des enseignants.
6. Les Inspections sont chargées dans toutes les matières d'organiser, de maintenir et de faire croître le recensement, la production collaborative et l'indexation de contenus libres, avec des enseignants volontaires rémunérés pour ce travail. Les éditeurs (privés ou non) peuvent évidemment utiliser ce fonds pour proposer des manuels scolaires. Le modèle de Sésamath peut être une piste à suivre.
7. Les collectivités et l'État conjuguent leurs efforts pour mutualiser leurs ressources et faire produire et maintenir un patrimoine de logiciels libres d'usage administratif et pédagogique à destination des 70 000 écoles et établissements scolaires français, par souci d'efficacité, d'interopérabilité et d'égalité républicaine.
8. L'école numérique s'appuie pour le développement et la maintenance de ses infrastructures matérielles, logicielles et documentaires, ainsi que pour la formation continue et l'accompagnement des enseignants, sur un réseau structuré de Centres de Ressources Informatiques.

9. Les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine du travail asynchrone ou distant sont explorées pour faciliter la liaison école-famille et améliorer les liens entre l'école et les élèves ne pouvant s'y rendre.
10. L'informatique devient une discipline à part entière, dont l'enseignement obligatoire dès le primaire est réalisé par des professeurs ayant le diplôme requis dans cette spécialité ou ayant bénéficié d'une formation qualifiante. La gestion des compétences, l'accompagnement des enseignants et la formation initiale et continue font l'objet du plus grand soin.
11. Afin de garantir l'égalité des chances, les collectivités et l'État mutualisent leurs efforts pour offrir un vaste support en ligne gratuit à l'échelle nationale, animé par des professeurs nommés dans la 31e académie : l'académie en ligne. Ces professeurs sont formés au tutorat en ligne.
12. Les activités de production en ligne des élèves (écriture dans Wikipédia, site web, blog...) peuvent être intégrées dans un portfolio qui leur est proposé.

[Ces douze propositions au format PDF.](#)

Notes

[1] Crédit photo : [Torres21](#) (Creative Commons By-Sa)

[2] Pour le consulter: <http://www.reussirlecolenumerique.fr/>. Voir aussi [Libres extraits du rapport Fourgous sur la modernisation de l'école par le numérique \(par A. Kauffmann\)](#), [Rapport Fourgous – Notes de lecture de François Elie](#) et [Douze propositions pour l'école à l'ère numérique](#)

[3] Voir notamment [Jean Louis Gagnaire interpelle le ministère de l'éducation nationale à propos de la plateforme SIALLE](#), [Audition de l'April à la mission e-educ](#), [site du groupe de travail éducation de l'April](#)

[4] [Former les citoyens de demain : lettre de l'April à Jean-Michel Fourgous](#)

[5] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 259

[6] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, Page 285

[7] [Educ00o.org](#) « L'association Educ00o a pour vocation d'aider à la mutualisation de ressources éducatives libres autour de la suite bureautique OpenOffice.org. Elle encadre aussi le développement d'00o4kids qui est une version d'OpenOffice.org spécialement adaptée pour les élèves de l'enseignement primaire voire début du secondaire »

[8] [Scideralle](#), issue du projet AbulÉdu, Scideralle se fixe pour mission de soutenir et promouvoir des projets visant à fournir à tout public des logiciels et ressources libres pour l'éducation

[9] [Ofset](#) a été créée pour développer des logiciels libres éducatifs et des ressources afférentes pour le système GNU

[10] [Sesamath.net](#) « L'association Sésamath a pour vocation essentielle de mettre à disposition de tous des ressources pédagogiques et des outils professionnels utilisés pour l'enseignement des Mathématiques via Internet. »

[11] Les [manuels Sésamath](#) ont été préfacés par une Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de mathématiques

[12] [Option « Informatique et sciences du numérique » au lycée : une première avancée avant un mouvement de fond ?](#)

[13] <http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d0912a.htm>

[14] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission

parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 189.

[15] Réussir l'école numérique – Rapport de la mission parlementaire de Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, sur la modernisation de l'école par le numérique, page 72.

[16] Le BECTA est l'équivalent de la SDTICE en Grande-Bretagne : <http://www.becta.org.uk/>

[17] [Le format "Interactive Whiteboard Common File Format" \(IWBCF\)](#) dont on peut d'ores et déjà télécharger les spécifications sur la page [BECTA de SourceForge](#)